

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 17 juin 2011

L'an deux mille onze,
Le dix sept Juin deux mille onze à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 9 juin 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	
Nombre de conseillers absents :	

Etaient présents : M. LECLERE Roland, Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. FRERSON Alain, M. SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. LALLOUETTE Joël, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme WINISDOERFFER Inès, Mme BLOT Laura, Mme SAINT - PIERRE Valérie, M. CABART Jean Claude.

Absents :

Absents excusés :

Pouvoirs : Mme FONTANIVE Marzéna à Mme BLOT Laura, M. PIERRARD Didier à M. LECLERE Roland, M. EL KHIDER Mustapha à M. RINALDI Serge, M. GIRARD Pascal à Mme GUERIN Denise.

Secrétaire : Mme AUBRY Christine.

Affiché le : 22/06/2011

OBJET : TELETRANSMISSION DES ACTES – signature d'une convention avec la Préfecture de la Marne N°1158

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,
Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 139, et le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris pour son application autorisant la transmission des actes des collectivités par voie électronique,

Monsieur le Maire propose au Conseil de transmettre l'ensemble des délibérations et arrêtés de la collectivité par voie électronique et précise qu'une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes doit être signée en partenariat avec la Préfecture de la Marne.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

EST favorable à la transmission des actes de la Commune par voie électronique et

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Roland LECLERE.